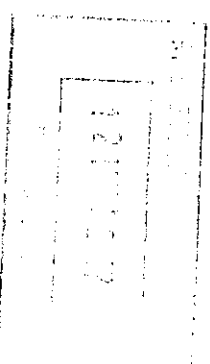


# NOTICE EXPLICATIVE

## CONTEXTE ET OBJECTIF



### A l'origine :

Une voie, la liaison, entre Cavailion et Les Taillades avec une chaussée en mauvais état, dégradée (affaissements de rive, arrachements...), peu attrayante pour la desserte locale, et constituée de :

- L'avenue des TAILLADES, entre l'av. G. DELAYE et la limite d'agglomération
- La route des TAILLADES, entre la limite d'agglomération et la limite de commune.

Les utilisateurs préfèrent éviter cette voie et choisissent d'autres itinéraires en empruntant la D2 pour se rendre dans les secteurs Est de Cavailion vers Les Taillades.

Actuellement le trafic sur cette voie est évalué à 3 600 véhicules par jour (moyenne annuelle). Il s'agit d'une circulation locale principalement sous la forme de migrations pendulaires.

Le réaménagement de cette section s'inscrit dans le schéma global de reprise progressive du réseau départemental afin d'améliorer les liaisons inter quartiers.

Il s'agit d'améliorer un segment de communication, l'avenue et la route des Taillades, sans création de nouvelle voie.

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Cette section fait l'objet d'une proposition d'aménagement qui permettra :

- D'améliorer le réseau routier à l'Est : fluidification du trafic, diminution des temps de parcours, augmentation du confort des usagers, accroissement global de la sécurité,
- D'améliorer le cadre de vie des riverains et de permettre la mise en valeur de la traversée,
- De laisser à la route actuelle une vocation de voie urbaine et de desserte locale,
- De poursuivre l'aménagement de cet axe entre Cavailion et Les Taillades.

C'est donc cette section de route, (avenue et route des TAILLADES) qui est présentée à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

# CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DU PROJET

La partie modifiée du tracé de la route se développe sur près de 3 kilomètres linéaires.

## **Le profil en travers :**

Il s'agit d'une section de voie répondant aux caractéristiques du réseau de désenclavement C avec distinction de 3 types de profil en travers selon l'approche urbaine (Cf. Dossier N°4 « Caractéristiques des ouvrages les plus importants »). Chaque section présente une allure paysagère adaptée au contexte rencontré.

La plate-forme totale couvre entre 10 et 13 mètres de largeur, selon la section considérée (section urbanisée ou rase campagne), avec des fossés latéraux d'évacuation des eaux. Le dimensionnement des exutoires répondra au mieux aux problèmes rencontrés dans les secteurs traversés.

La chaussée bidirectionnelle de 6 mètres de large sera bordée par deux bandes cyclables et des accotements.

Le projet se caractérise par la reprise du tracé existant.

Il s'agit d'élargir la route et d'établir des travaux définitifs. Cet élargissement se fait, au mieux, par rapport aux disponibilités foncières, à l'utilisation actuelle (espaces libres ou en friche...) de part et d'autre de la route actuelle, surtout au-delà de la zone urbaine dense.

## Le projet améliore :

- La localisation des bordures et permet une reprise de la chaussée en mauvais état,
- Le profil en travers et la lisibilité du tracé,
- Le paysage : La mise en discrétion des réseaux EDF et télécom sera étudiée.

## **INTEGRATION DU PROJET DANS LE CONTEXTE NATUREL ET HUMAIN**

Le choix du projet d'aménagement dans ce secteur s'appuie sur un double objectif:

- Favoriser et faciliter les relations internes au secteur (améliorer le fonctionnement et la sécurité),
- Préserver la qualité de la vie urbaine dans cette zone habitée (ambiance paysagère urbaine et péri-urbaine).

### **MILIEU NATUREL ET HUMAIN :**

D'origine agricole, petit à petit gagné par l'urbanisation, le site traversé par l'avenue et la route des TAILLADES est marqué par la présence de quelques haies de cyprès, de parcelles en vergers et de quelques friches.

Pour l'agriculture, ces haies structurent l'espace et constituent des écrans visuels. Ces haies brise-vent caractérisent le paysage agricole.

La végétation dite "naturelle" est peu représentée.

L'urbain constitue l'élément minéral dans ce secteur.

L'insertion du projet dans le paysage ne créer pas d'effet de coupure.

Le secteur ne présente pas de protections ni de contraintes particulières en terme de réglementation des milieux naturels. Le projet ne remet pas en question l'équilibre actuel (Cf. Dossier N°7 « Etude d'impact »)

## **LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES :**

### **LES DISPOSITIONS DU P.L.U. :**

Le projet situé à l'Est de Cavailion est concerné par le secteur d'urbanisation future.

Il traverse les zones suivantes :

- une zone UC à l'Est, au départ du tracé,
- une zone ANA à vocation d'activités économiques (artisanales et commerciales) en s'éloignant des secteurs déjà bâtis,
- une zone NC (agricole) sur toute la fin du tracé dans la partie campagne.

Ce secteur reste ouvert à l'urbanisation.

La commune de Cavailion associée à ce projet, a pris les dispositions réglementaires en matière d'urbanisme afin de permettre la reprise de cette voie.

Au niveau du P.L.U mise en place d'un emplacement réservé (B14) sur l'ensemble du tracé de l'avenue et de la route des Taillasses au niveau de la commune de Cavailion.